

Comment m'informer au mieux ?

Je me connecte sur

ameli-direct.fr

pour choisir le professionnel
de santé qu'il me faut
avant de consulter.

J'appelle
un **conseiller**
de ma caisse
d'assurance maladie
pour être accompagné(e)
dans mes démarches
au **3646**.

Prix d'un appel local
depuis un poste fixe.

J'obtiens toutes les
informations sur l'ACS sur

ameli.fr

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Pour plus d'informations, je consulte **unocam.fr**,
rubrique « bien comprendre et bien choisir
votre complémentaire santé ».

mon
parcours
d'assuré



COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ

BIEN GÉRER MA SANTÉ AVEC L'ACS



DEP ACS 11/11 - © Corbis - ANTOINLE - R.C.S. Paris B 378 899 363.



**l'Assurance
Maladie**

mon parcours d'assuré

**Des offres et des services
pour m'accompagner
à chaque étape de ma vie.**

L'Assurance Maladie n'assure pas simplement le remboursement de mes soins. En tant qu'assureur solidaire en santé, elle m'aide aussi à prendre soin de ma santé et à faire face à mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que j'en ai besoin, l'Assurance Maladie est présente pour me permettre de bénéficier de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS). Cette aide couvre une partie de ma cotisation annuelle à une complémentaire santé et me permet de réduire les dépenses de santé qu'il me reste à payer.

Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

L'Assurance Maladie me permet de bénéficier de **l'Aide pour une complémentaire santé : l'ACS**.

Avec l'ACS, ma cotisation annuelle pour une complémentaire santé est en partie prise en charge. Je reçois l'aide sous la forme d'un chèque que je remets à l'organisme complémentaire de mon choix qui déduira ce montant de ma cotisation.

L'Assurance Maladie m'envoie mon attestation de tiers payant social. Valable 18 mois, elle me permet de ne pas faire l'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie lors des consultations médicales, dans le cadre du parcours de soins coordonnés.



BON À SAVOIR

Chaque membre de la famille de plus de 16 ans dispose de son attestation et de son chèque.

Ma caisse d'assurance maladie répond à toutes les questions sur mes droits.

Le service social de ma caisse d'assurance maladie est à mon écoute pour des informations, des conseils, une aide dans mes démarches et un soutien personnalisé.

Pour suivre mes remboursements en temps réel,
j'ouvre mon compte sur



ameli.fr

Ce que je fais

en tant qu'assuré

J'UTILISE MON CHÈQUE ACS

J'ai six mois pour utiliser mon chèque auprès d'une mutuelle, d'une société d'assurance, d'une banque ou d'une institution de prévoyance.

- **Je demande plusieurs devis** qui précisent ce qui reste à ma charge pour pouvoir comparer les tarifs et les contrats proposés en fonction de mes besoins.

- **Je choisis le contrat qui correspond à ma situation :** mon âge, la composition de mon foyer (moi, mon conjoint, mes enfants), les habitudes de soins du foyer (lunettes, soins dentaires, etc.), les conditions de remboursement (ticket modérateur). Pour plus d'informations, je consulte le site unocam.fr.

- **J'envoie mon chèque ACS à l'organisme choisi.** À réception du chèque, ma complémentaire santé me demandera de régler la différence entre le montant de ma cotisation annuelle et le montant du chèque.



BON À SAVOIR

Si j'ai déjà une complémentaire santé, je réduis le montant de ma cotisation en lui envoyant dans les six mois le chèque ACS.

JE PRÉSENTE MON ATTESTATION DE DROITS



Pour ne pas faire l'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie, je présente mon attestation de tiers payant social aux médecins que je consulte, dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

JE RESPECTE CERTAINES RÈGLES



Je choisis mon médecin traitant.

Je bénéficie ainsi du suivi d'un médecin qui me connaît bien et qui saura m'orienter, si j'en ai besoin, vers les professionnels de santé adaptés à ma situation.



Je mets régulièrement à jour ma carte Vitale et je l'ai toujours sur moi.

- **J'informe ma caisse à chaque changement de situation** (adresse, composition du foyer).



J'Y PENSE

L'ACS est accordée pour un an et son renouvellement n'est pas automatique. Deux mois au plus tard avant la fin de mes droits, je reprends contact avec ma caisse d'assurance maladie pour faire une nouvelle demande.

POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ(E)

- **Je respecte le parcours de soins coordonnés.**

- **J'accepte les médicaments génériques** que me délivre mon pharmacien.

- **Avant de commencer des soins qui ne seraient pas totalement pris en charge par ma complémentaire santé, je demande un devis au professionnel de santé concerné** et l'envoie à ma complémentaire santé pour connaître le montant qui restera à ma charge.

Je choisis le professionnel de santé qu'il me faut avant de consulter en fonction des critères suivants : tarifs, actes pratiqués, acceptation de la carte Vitale... Je me connecte sur



Ce que je fais

pour prendre soin de ma santé

Je participe aux différents programmes de prévention et de dépistage de l'Assurance Maladie, recommandés pour ma santé et pour éviter certaines maladies.

Je bénéficie d'un bilan de santé

Cet examen de prévention est personnalisé et gratuit. Il se déroule dans un centre médical d'examen de santé. Après le bilan de santé, si j'ai besoin de soins, mon médecin traitant prend le relais dans le cadre du parcours de soins coordonnés.



Je veille à la santé dentaire de mes enfants, avec les rendez-vous de prévention et de soins offerts à 6, 9, 12, 15 et 18 ans.

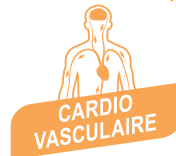
Je bénéficie grâce à l'espace prévention de mon compte sur ameli.fr de conseils personnalisés pendant ma grossesse et les premiers mois de mon bébé :

guides pratiques et ateliers collectifs pour vivre ma grossesse en toute sérénité.



J'agis pour la santé de mon cœur

et de mes artères en adoptant des gestes simples au quotidien. Avec l'aide de mon médecin traitant je réduis le risque de développer un jour une maladie cardiovasculaire (2^e cause de mortalité en France).



Je me fais vacciner contre la grippe saisonnière particulièrement si j'ai plus de 65 ans ou si je suis atteint de certaines maladies chroniques.

Je réponds aux invitations de dépistage des cancers

comme le cancer du sein et le cancer colorectal qui sont mieux traités s'ils sont détectés suffisamment tôt.



Pour plus d'informations, je me renseigne sur

@ ameli-sante.fr